

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

PROJET DE DELIBERATION

---

Séance du 26 septembre 2024

DCM N° 24-09-26-1

**Objet : Installation d'un Conseiller Municipal.**

La liste « BON SENS POUR METZ » dispose d'un siège laissé vacant suite à la démission de M. Grégoire LALOUX.

L'article L. 270 du Code Electoral prévoit que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de M. Grégory DUFOUR en qualité de Conseiller Municipal.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Electoral et notamment l'article L. 270,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-4,

VU le classement de la liste « BON SENS POUR METZ » déposée à la Préfecture de la Moselle lors des élections des 15 mars et 28 juin 2020,

VU le siège à pourvoir sur la liste « BON SENS POUR METZ » suite à la démission de Monsieur Grégoire LALOUX,

**CONSIDERANT** que le Code Electoral commande à ce que ce siège de Conseiller Municipal vacant revienne au suivant de la liste « BON SENS POUR METZ »,

**CONSIDERANT** l'installation en conséquence d'un suivant de liste en qualité de Conseiller Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**PREND ACTE** de l'installation en qualité de Conseiller Municipal de la Ville de Metz de :

– Monsieur Grégory DUFOUR

Service à l'origine de la DCM : Assemblées

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 5.6 Exercice des mandats locaux